

**EXTRAIT du registre des Arrêtés du Maire
Du 20 Mars 2025**

ARRÊTÉ

**Portant réglementation sur la circulation et
le stationnement Rue de la Fontaine -Rue
du Lavoir**

Le Maire de la Commune d'ÉPINEUIL,

VU les articles L 2212-1 et suivants, ainsi que l'article L.2213-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs aux pouvoirs généraux du maire en matière de police municipale ;

VU la demande formulée le 20 Mars 2025 par Monsieur LAPORTE Michel concernant une demande d'interdiction de stationnement et de circulation Rue de la fontaine et une circulation perturbée Rue du Lavoir lors de travaux d'élagage.

ARRÊTE :

Article 1 – Le Samedi 22 Mars 2025 à partir de 13h00 jusqu'à 19h00 :

- **La circulation et le stationnement seront interdits Rue de la Fontaine**
- **La circulation sera perturbée Rue du Lavoir**

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché par la commune d'Epineuil.

Article 3 – **Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie selon la loi en vigueur.**

Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ou son délégué est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 – Ampliation du présent arrêté sera transmise à La Sous-Préfecture d'AVALLON, Monsieur le Major de la Communauté de Brigades de Gendarmerie de TONNERRE, Monsieur le 3^{ème} Adjoint d'Épineuil ainsi qu'à son délégué, Monsieur LAPORTE Michel.

Le Maire

Françoise SAVIE EUSTACHE

